

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 novembre 2010

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3742-2010.
Autorisation d'actifs pour l'intégration d'électricité de source éolienne au réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie.
Demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec TransÉnergie de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec TransÉnergie de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3742-2010

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.

Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3742-2010, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, page 10, lignes 7-8.

Demandes :

a) Veuillez préciser et énumérer au(x)quel(s) des appels d'offres vous référez par la locution « *documents qui seront déposés au soutien des futurs appels d'offres* ».

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.

Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3742-2010, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, page 12 :

Or, les analyses du Transporteur ont révélé que le réseau de transport principal ne serait pas en mesure d'intégrer de façon fiable, efficace et sécuritaire les 2000 MW de production éolienne additionnelle reliée à l'appel d'offre A/O 2005-03. Cette perte anticipée de fiabilité du réseau est reliée à une robustesse insuffisante du réseau actuel. En effet, le Transporteur mentionne qu'il doit s'assurer de la stabilité de son réseau, notamment face à certains événements sévères prévus aux critères de conception.

Par conséquent, outre le besoin de raccordement des parcs éoliens, le Transporteur doit également ajouter au réseau les équipements requis pour assurer un comportement stable du réseau de transport principal, et ce, dans le respect des critères de conception appliqués par le Transporteur.

Demandes :

a) Quelle est la quantité de MW que le réseau aurait été en mesure d'intégrer sans ajouter de nouveaux équipements pour en assurer la stabilité?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.

Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3742-2010, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, page 13, lignes 14-16 :

Le 17 octobre 2008, par sa décision D-2008-132, la Régie a approuvé les contrats d'approvisionnements en électricité découlant de l'appel d'offres. Le Projet du 16 Transporteur concerne le raccordement des parcs éoliens reliés à ces contrats.

Demandes :

a) Quels sont les coûts des études de faisabilité préparées par TransÉnergie en soutien à l'étude des diverses soumissions par Hydro-Québec Distribution aux trois étapes du processus de sélection ? Ces coûts font-ils partie de la présente demande et si oui à quels postes ? Veuillez justifier le traitement de ces coûts. Obtenez-vous un remboursement et si oui, veuillez le préciser ?

b) Quels sont les coûts de TransÉnergie reliés au raccordement du parc éolien d'Aganish qui fut initialement prévu ? Ces coûts font-ils partie de la présente demande et si oui à quels postes ? Veuillez justifier le traitement de ces coûts. Obtenez-vous un remboursement et si oui, veuillez le préciser ?

c) Quels sont les coûts de TransÉnergie reliés au raccordement du parc éolien de Sainte-Luce (Bas Saint-Laurent) qui fut initialement prévu ? Ces coûts font-ils partie de la présente demande et si oui à quels postes ? Veuillez justifier le traitement de ces coûts. Obtenez-vous un remboursement et si oui, veuillez le préciser ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3742-2010, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, page 15, lignes 20-22.

Demandes :

a) Veuillez sommairement décrire les enjeux d'investissements à moyen et long terme posés par chacun des regroupements géographiques que vous décrivez.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.

Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3742-2010, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, page 15, lignes 20-22.

Demandes :

a) Veuillez énumérer lesquelles des régions ou zones ou regroupements géographiques font visés font l'objet d'un *Plan d'évolution du réseau*.

b) Veuillez décrire précisément la zone couverte par chacun de ces *Plans d'évolution du réseau*.

c) Veuillez décrire précisément la date de chacun de ces *Plans d'évolution du réseau*. Veuillez préciser si ces *Plan d'évolution du réseau* sont antérieurs ou postérieurs à votre connaissance des parcs éoliens retenus par le Distributeur (incluant celui de Saint-Robert-Bellarmin le cas échéant).

d) Selon le cas, est-ce que votre connaissance des parcs éoliens retenus par le Distributeur vous amène à modifier ces *Plans d'évolution du réseau*. Veuillez préciser votre réponse.

e) Veuillez déposer chacun de ces *Plans d'évolution du réseau*.

f) Si un ou plusieurs de ces *Plans d'évolution du réseau* décrits en (e) est confidentiel, veuillez attester cette confidentialité d'un affidavit et d'une demande de confidentiel ainsi que déposer publiquement une version élaguée de ces *Plans*.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.

Référence : HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3742-2010, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, page 45, lignes 10 et suiv :

3.5.6 Rehaussement thermique des circuits à 735 kV Nicolet-Lévis (L7005-L7035)

Un rehaussement thermique à 53 Co est requis sur une section de 2,5 km des circuits L7005 et L7035 à 735 kV. Ces circuits relient les postes Nicolet et Lévis sur une longueur de 109,5 km. Le conducteur est de type Carillon (de calibre 1028,5 MCM) sur les premiers 2,5 km à partir de Nicolet et de type Bersimis (de calibre 1360,7 MCM) sur les 107 km restant. Les conducteurs sont présentement conçus pour être exploités à une température de 49 Co. Le rehaussement thermique est requis uniquement sur la section de 2,5 km à partir du poste Nicolet afin d'augmenter la capacité des conducteurs de 2 285 A à 2 640 A. La section de 107 km dispose déjà, quant à elle, d'une capacité de 2 640 A.

Demandes :

- a) Cette section de 2,5 km qui doit être remplacée est elle constituée d'un faisceau de 4 conducteurs?
- b) Est-ce que le calibre de 1028,5 MCM est pour chacun des conducteurs?
- c) Quelle est la température de l'air dans les calculs de risque associés à la température du conducteur de 53 Co ou 49 Co ?
- d) Est-ce que le conducteur 1028,5 MCM risque de s'endommager à une température excédent 53 Co ?
- e) Quelle est la différence d'abaissement de la flèche sur la ligne à la portée la plus longue entre des conducteurs de 1028,5 MCM et des conducteurs de 1360,7 MCM pour une exploitation à 2640 A ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.

Référence : HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, Dossier R-3742-2010, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, page 84-85, section 4.3 :

4.13 Renforcement du réseau régional Matapédia : un seul scénario étudié

Le Transporteur mentionne qu'il n'a considéré qu'un seul scénario pour les divers travaux de renforcement du réseau régional Matapédia. Les travaux sont les suivants:

- *Rehaussement des circuits L2313-14 Rivière-du-Loup–Rimouski ;*
- *Rehaussement du circuit L1601 Goémon-Copper Mountain ;*
- *Remplacement du Transformateur T12 à Goémon ;*
- *Addition d'une inductance au poste Matapédia ;*
- *Implantation d'un automatisme sur le réseau régional Matapédia.*

Par ailleurs, le Transporteur considère que le rehaussement thermique des circuits L2313-14 et L1601 demeure de toute évidence la solution la plus économique pour augmenter la capacité de transport de ces deux tronçons du réseau

Demandes :

- a) Veuillez décrire l'état de la réflexion du Transporteur quant à l'éventualité d'une ligne additionnelle Rivière-du-Loup–Rimouski, son besoin et l'année pour laquelle elle serait prévue.
- b) Qu'est-ce qui a amené le Transporteur à ne plus considérer ou à reporter l'éventualité d'une ligne additionnelle Rivière-du-Loup–Rimouski ?
- c) Si une ligne additionnelle Rivière-du-Loup–Rimouski est construite ultérieurement, veuillez indiquer, pour chacun des 5 travaux indiqués en référence, si celui-ci ne devient pas une duplication inutile ?
- d) Divers projets éoliens de la Gaspésie ou du Bas-Saint-Laurent ont été abandonnés ou revus à la baisse au cours des dernières années. Dans la planification du Transporteur, veuillez indiquer la liste de tous les projets éoliens que vous considérez devoir intégrer en spécifiant leurs dates de mise en service et leur capacité (Mont-Louis, StUlricStLéandre, tous les projets Le Nordais, tous les projets Murdochville, Skypower, etc.)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.

Référence :

i) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Dossier R-3742-2010, Pièce B-0004, HQT-1, Annexe 9, Document 1, page 6, dernière ligne (Compensateur statique Poste Bout de l'Île).

ii) **HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**, Nouvelle section à 735-315 kV au poste du Bout-de-l'Île, ajout de compensation et réorganisation de lignes, <http://www.hydroquebec.com/projets/bout-de-ile.html> :

*Afin de répondre aux besoins liés à **la croissance de la demande** et à **la pérennité de ses installations** dans le nord-est de la région métropolitaine, Hydro-Québec propose un plan global d'intervention regroupant plusieurs projets, notamment, dans l'est de l'île de Montréal, le projet d'ajout d'équipements au poste du Bout-de-l'Île.*

Demandes :

a) Les investissements en compensation au poste Bout de l'Île ne sont-ils pas justifiés plutôt par la croissance de la charge et la pérennité (maintien) des actifs ?
